COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025

Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis au lieu ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT).

PRÉSENTS : Jean-Jacques THOMAS. Jean-Philippe PIOCELLE. Christophe DUMOTIER. Alain VASSEUR. Pascal MORTELECQ. Sylvie COURTAUT. Florence ESCOTTE. Lydie TRIBHOU. Pascale TAITAINGER. Séverine CARON. Elisabeth PLAT.
.

ABSENTS EXCUSES : Mathieu SMETRYNS – Isabelle CATHELAIN- Olivier MAGAIN- Bruno CHAPON.

PROCURATIONS : Bruno CHAPON à Jean-Philippe PIOCELLE.
Isabelle CATHELAIN à Christophe DUMOTIER.
Olivier MAGAIN à Florence ESCOTTE.

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation d'un secrétaire de Séance.**
2. **Approbation du compte rendu du 3 avril 2025.**
3. **Affectation de résultat 2025.**
4. **Subventions 2025.**
5. **Taux d'imposition 2025.**
6. **Budget Primitif 2025.**
7. **Renouvellement abonnement du site internet – ADICO.**
8. **Choix des agences immobilières – Vente de la maison Mêlé.**
9. **Présentation des interventions de la gendarmerie sur notre commune.**
10. **Courriers divers**

La séance est ouverte à 19 heures.

1. **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Le conseil municipal choisit pour secrétaire de séance madame Lydie BRACONNIER.

2. **Approbation du compte rendu du 3 avril 2025.**

Après en avoir délibéré, le compte rendu de la réunion du 3 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. **Affectation de résultat 2025.**

Lui donne acte de la présentation affectation de résultat, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT 2024		INVESTISSEMENT 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés (1)		42 132,90 €		92 368,41 €
Opérations de l'exercice	981 335,44 €	984 299,68 €	154 456,13 €	96 400,24 €
Totaux	981 335,44 €	1 026 432,58 €	154 456,13 €	188 768,65 €
Résultat de clôture		45 097,14 €		34 312,52 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	R0001	34 312,52 €
RESTES A REALSER	236 445.90 €	58 770.00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	R0002	45 097,14 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		45 097.14 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE BP 2025		0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'adopter à l'unanimité.

4. Subventions 2025.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2025
AMICALE DES JEUNES	4 000 €
AMICALE DES POMPIERS NOAILLES	250,00 €
ANCIENS COMBATANTS STE GENEVIEVE	400,00 €
AUX PETITS BUCCERIENS	500,00 €
GENERATIONS LOISIRS	1 000,00 €
LES TCHOUPINOUX	200,00 €
MOAT - MUTUELLE	1 110,00 €
RESTAURANT DU CŒUR	700,00 €
REZOART	500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	350,00 €
TEMPS LIBRE	1 000,00 €
VILLAGE EN PARTAGE	400,00 €
CŒUR A CHŒUR	200,00 €
TOTAL	**10 600.00€**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions aux associations désignées ci-dessus pour l'exercice 2025.

5. Taux d'imposition 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré
DECIDE d'augmenter les taux de contributions communales de 3.50 %
FIXE COMME SUIT : les taux ;

LIBELLES	TAUX APPLIQUES	TAUX VOTES
	2025	2025
TAXE FONCIERES BÂTIES	45.07 %	45.07 %
TAXE FONCIERES NON BÂTIES	42.67 %	42.67 %
TAXE D'HABITATION	9.14 %	9.14 %

Vote à l'unanimité

6. Budget Primitif 2025.

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire, arrête le budget primitif 2025 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	974 155.00 €	977 657.00 €
	TOTAL	974 155.00 €	977 657.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT	459 562.52 €	496 237.66 €
	TOTAL	459 562.52 €	496 237.66 €
	TOTAL DU BUDGET 2025	1 433 717.52 €	1 473 894.66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
DECIDE de l'adopter à l'unanimité.

7. Renouvellement abonnement du site internet – ADICO.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la société ADICO pour le renouvellement de notre site internet.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ;

DECIDE
De procéder au renouvellement du site internet communal ;
De retenir l'offre de la société ADICO.
D'autoriser monsieur le maire à signer tout document relatif à cette proposition et à engager les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

8. Choix des agences immobilières – Vente de la maison Mêlé.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire d'un bien immobilier sis 79 rue Désiré Orsol au Hameau de Parfondeval, cadastré F n° 406, qu'elle souhaite mettre en vente.
La maison et le terrain feront l'objet d'une division foncière.
Afin d'assurer la mise en vente, deux agences immobilières ont été sollicitées pour estimer le prix de vente.
Après examen des offres reçues, le conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les agences suivantes :

- YOU immobiliers
- Agence CAPRON

Les prix de vente des deux lots ont été fixé par le conseil municipal ;
La maison à 175 000 euros net vendeur
Le terrain à 60 000 euros net vendeur.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette mission y compris le mandat de vente.

9. Présentation des interventions de la gendarmerie sur notre commune.

Monsieur le maire donne lecture du rapport de sécurité routière, des interventions, de la délinquance et de prévention faite par la gendarmerie sur les périodes de 2023 à 2024.
Le document reste consultable en Mairie.

10. Courriers divers

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du bon fonctionnement de l'agence postale de la commune. Celle-ci se trouve en 3ème position sur le canton de Chaumont en Vexin.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier provenant de monsieur le Percepteur de Méru. Concernant la qualité du mandatement qui a été très bonne en 2024.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'établissement EARL RUFIN situé sur le territoire de la commune a obtenu les labels suivants ;
  - Label d'activité Cheval club de France.
  - Bien-être animal.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la région des Hauts de France concernant l'accompagnement des élèves de maternelle dans les transports. Il informe qu'à compter de la rentrée de septembre 2025, que l'aide versée aux communes sera supprimée.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un de nos administrés portant sur des réclamations concernant les interventions communales et des nuisances dans le hameau.

Pour réponde à son courrier, monsieur le Maire donne lecture au conseil municipale de sa lettre de réponse.

- Pour des raisons financières le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'annuler le repas des aînés.

- Monsieur le maire invite le conseil municipal à la réunion communautaire qui aura lieu jeudi 26 juin 2025 à 18 heures dans la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire,

Jean-Jacques THOMAS

Jean-Jacques THOMAS	
Jean-Philippe PIOCELLE	
Isabelle CATHELAIN	
Christophe DUMOTIER	
Sylvie COURTAUT	
Alain VASSEUR	
Lydie TRIBHOU	

Mathieu SMETRYNS	
Pascale TAITINGER	
Olivier MAGAIN	
Florence ESCOTTE	
Bruno CHAPON	
Elisabeth PLAT	
Pascal MORTELECQ	
Séverine CARON	